

Le 18 juin 2018



**Pierre Gagnon, Ad. E.**  
Vice-président exécutif – Affaires  
corporatives et chef de la gouvernance  
Édifice Jean-Lesage  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'accès à l'information C-6216**

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 13 juin 2018 et dans laquelle vous nous demandez :

« *La décision du juge Goodridge de la cour de Terre-Neuve dans le dossier de rappel des 800 MW* ».

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint copie de la décision *Attorney General of Newfoundland v. Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited, Quebec Hydro-Electric Commission, Royal Trust Company and General Trust of Canada* [1983] N J No 142 du 13 juin 1983.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Pierre Gagnon

p. j.